

## **Demandes d'interpellation**

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

### **➤ 0115 Relations extérieures**

Interpellation de M. Bruno VALKENIERS au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes sur « les attentats dont sont victimes les chrétiens notamment pendant la période de Noël ».